

rait-il,—d'jà il fait signe que non, monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas encore posé ma question,—à consulter les provinces afin de faire inscrire le domaine des ressources humaines à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale, de manière que le bill C-179, qui a été retiré, et l'ensemble de la question de la participation à la formation des ressources humaines fassent l'objet de discussions avec les provinces?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais à quelle autre question celle-ci s'ajoute, mais, puisqu'elle a été posée, mieux vaut permettre qu'on y réponde afin que ce ne soit pas du temps perdu.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur l'Orateur, à un moment donné nous aurons discuté avec les provinces tous les aspects de la constitution y compris celui qui a été mentionné par le député. L'ordre du jour approuvé à ce stade-ci par les gouvernement fédéral et provinciaux ne comprend pas ce sujet particulier pour la conférence de décembre, mais bien entendu ce n'est pas la dernière.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur s'est demandé sur quoi portait la question supplémentaire. Fréquemment, lorsque nous posons des questions au sujet de l'éducation...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne me suis rien demandé. De toute façon, il serait beaucoup plus simple que le député reconnaisse que je lui ai permis de poser sa question. Je dois maintenant rappeler à la Chambre, comme tous les jours, que le temps réservé aux questions sera écoulé sous peu et que je dois compter sur sa collaboration.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

LA CJC—LE MANDAT DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question résultant de la réponse qu'il a faite à un honorable député créditiste à propos de l'examen des activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. Sauf erreur, il a déclaré qu'il ne convenait pas à un comité de la Chambre d'examiner certaines activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'aimerais lui demander pourquoi, puisqu'il se juge évidemment qualifié en tant que membre principal de la Chambre des communes, après vous même, monsieur l'Orateur, pour donner des directives à un comité sur ce qu'il convient ou non d'étudier.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne donne aucune directive, monsieur l'Orateur. J'ai dit

exactement le contraire. C'est la Chambre qui a fixé le mandat du comité et nous ne tenons pas à le modifier pour le moment.

[Plus tard]

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès de l'honorable député de Sainte-Marie...

[Traduction]

...mais le député de Skeena invoque le Règlement. A l'ordre. Nous avons maintenant deux rappels au Règlement. Je crois que le député de Sainte-Marie a la priorité, puisqu'il s'est levé le premier.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est le suivant: En réponse à une question de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), le très honorable premier ministre a répondu qu'il n'avait pas donné de directives au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et, si je me souviens bien, lorsqu'il a répondu à l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), il a dit qu'il n'appartenait pas à ce comité de scruter les dossiers criminels ou judiciaires pour examiner les sujets déferés au comité. Je pense que ce sont là les paroles mêmes que le très honorable premier ministre a prononcées.

Des voix: Ah! ah!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement, et j'ai le droit d'exprimer mon point de vue dans cette enceinte. En donnant d'avance à la Chambre des directives à un comité qui siège, le très honorable premier ministre...

Des voix: Oh!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, est-ce qu'on pourrait avoir plus de décorum de la part de ces députés impolis et poltrons qui sont incapables de respecter l'ordre à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'inviterais l'honorable député à nous indiquer aussitôt que possible quel est son rappel au Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je me réfère au commentaire 288 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, à la page 237, et je citerai en anglais, car c'est le texte anglais que j'ai en main.

[Traduction]

Les comités sont considérés comme des parties de la Chambre et leurs délibérations sont régies, dans l'ensemble, par le Règlement en vigueur à